

NOTE INTERNE

Besoins financiers pour le fonctionnement et la pérennisation de l'Unité de Gouvernance (UG) de la COI

Version synthétisée – octobre 2025

Objet de la note

1. La présente note a pour objet d'exposer :
 - a) Les éléments de contexte institutionnel et stratégique justifiant l'ancrage de l'UG dans la structure permanente de la COI.
 - b) Les besoins financiers pour la poursuite du fonctionnement de l'Unité de Gouvernance (UG) au sein du Secrétariat général de la COI ;
 - c) Les scénarios de pérennisation financière après l'achèvement du projet Gouvernance, Paix et Stabilité (GPS) financé par l'Agence française de développement jusqu'en décembre 2026 ;

Contexte institutionnel et stratégique

2. L'acte fondateur de la Commission de l'océan Indien (COI) a conféré un rôle dans le domaine de la paix et stabilité à cette « organisation régionale de proximité », lequel s'articule sur la coopération diplomatique entre les États membres ainsi que la création d'un espace de paix et de prospérité dans l'océan Indien.
3. Cette orientation a été réaffirmée au plus haut niveau lors du 3^{ème} Sommet des Chefs d'État et de gouvernement en juillet 2005, puis consolidée par les décisions successives des Conseils des ministres en 2017, 2018 , 2020 , 2021 et 2022 .
4. Les réformes statutaires récentes – notamment l'Accord de Victoria révisé et le Plan de Développement Stratégique 2023-2033 (PDS) – confirment cette orientation. L'Axe 1 du PDS (« Résilience, paix et sécurité ») met en avant : « La promotion de la stabilité et de la sécurité en renforçant les capacités de prévention des risques, la gouvernance, le dialogue interétatique/interrégional et les moyens d'action ».

Création de l'Unité de Gouvernance

5. Le projet GPS (financement AFD – COI, 2021-2026) a permis :
 - La structuration de réseaux régionaux : REOI, AP-COI, PFPOI, PRJIO ;
 - La fusion des secrétariats AP-COI / PFPOI pour constituer l'UG en 2023
 - L'opérationnalisation de l'UG et du secrétariat REOI ;
 - L'intégration de l'UG au Secrétariat général comme instrument de proximité pour la prévention des crises et l'appui aux institutions démocratiques.

Mandat et missions principales de l'UG

6. Le 37^{ème} Conseil des ministres a entériné la création de l'UG, chargée d'assurer notamment les secrétariats de l'AP-COI et de la PFPOI.

7. Conformément aux Termes de Référence de l'unité, elle assure également :
- La veille politique et de gouvernance : prévention des conflits, médiation, soutien aux transitions démocratiques et à la consolidation de la paix ;
 - L'appui aux processus électoraux et à la démocratie représentative et participative (parlementaires, société civile) ;
 - Le développement stratégique et mobilisation de partenariats (plaidoyer auprès des États membres et des Partenaires Techniques et Financiers) ;
 - L'appui des réseaux AP-COI, PFPOI et REOI, tout en étant l'interface avec les institutions nationales, régionales et internationales ;
 - La communication et la visibilité de l'unité en collaboration avec le service de la communication du secrétariat général de la COI.
8. La mise en œuvre de son mandat repose sur 3 postes clés : un Chef d'unité, un Coordonnateur Technique et un Assistant administratif & financier.

Situation budgétaire actuelle

9. Le financement GPS couvre le fonctionnement de l'UG jusqu'à décembre 2026. Conformément au principe d'appui dégressif, le bailleur sollicite que la COI prenne à partir d'octobre 2026 en charge une partie du salaire du Coordonnateur technique (à définir ensemble dans les meilleurs délais).
10. À partir de janvier 2027, la COI doit assumer le financement structurel ou mobiliser des contributions des États membres et des Partenaires techniques et financiers (PTF).

Besoins financiers prévisionnels (2027-2028)

11. Coûts annuels estimés (fonctionnement de base) :
- a) Scénario A : 3 postes financés – Total annuel : 121 460 € Incluant charge de fonctionnement.
 - b) Scénario B : Chef d'unité mis à disposition par un EM – Total annuel : 73 640 € incluant charge de fonctionnement.
12. Projection pluriannuelle :
- a) Scénario A : 24 mois – 242 920 € ; 36 mois – 364 380 €
 - b) Scénario B : 24 mois – 147 280 € ; 36 mois – 220 920 €
13. Coûts additionnels :
- a) Visibilité & communication – ≈ 3 250 €/an ;
 - b) Budget complémentaire pour activités stratégiques : à définir.

14. Avec la validation du budget, que cela soit pour le scénario A comme pour le B, la COI à travers l'UG pourra garantir dans le domaine de la gouvernance, la paix et la stabilité :
- a. Le suivi et le partage d'informations sur les actualités et les tendances régionales dans les domaines de la gouvernance, paix et stabilité de la région ;
 - b. L'accompagnement des Assemblées nationales, des commissions électorales, des médias et des jeunes et femmes à travers notamment les réseaux mis en place par la COI (AP-COI, REOI, PFPOI, PRJIO, etc) ;
 - c. Le développement de projet répondant aux attentes et besoins des Etats membres et la mobilisation des ressources ;
 - d. Une interface régionale et internationale entre États membres, réseaux et organisations partenaires ;
 - e. Un appui transversal aux États membres et projets de la COI sur les volets gouvernance, paix et stabilité ;
 - f. Le soutien au plaidoyer régional des États membres et des réseaux régionaux ;
 - g. Implication et contribution aux dynamiques nationales et régionales.

Analyse et enjeux de pérennisation

15. Impératif stratégique : garantir la continuité des missions essentielles au-delà du financement GPS.
16. Durabilité institutionnelle : alignement avec le PDS 2023-2033 et décisions du Conseil des Ministres.
17. Mobilisation de ressources : engagement budgétaire requis comme levier de crédibilité : Option Chef UG détaché : permet de réduire les coûts d'environ -40%.

Recommandations

- Validation par le Conseil des ministres du principe de financement de base de l'UG à partir d'octobre 2026.
- Adoption d'un scénario budgétaire (A ou B) et inscription au budget programme 2027-2028.
- Négociation avec les États membres pour un éventuel mise à disposition du Chef d'unité et/ou une contribution volontaire.
- Préparation d'un plaidoyer du secrétariat général de la COI auprès des PTF pour le financement et/ou le cofinancement d'activités stratégiques.
- Elaboration d'un plan de communication interne et externe sur la valeur ajoutée de l'UG.

Conclusion – Message clé

Annexe 3 GPS 2.8

18. Le maintien opérationnel de l'UG est une condition essentielle pour que la COI remplisse son mandat dans la gouvernance, paix et stabilité dans l'Indianocéanie.
19. Un engagement budgétaire est sollicité afin d'assurer la prise en charge partielle du salaire du Coordonnateur technique à partir d'octobre 2026. À compter de janvier 2027, un engagement minimal de 73 640 € par an (scénario B) ou 121 460 € par an (scénario A) sera nécessaire pour éviter toute interruption des services et préserver l'expertise acquise grâce au projet GPS.